



BASSINS VERSANTS DES
PYRÉNÉES ARIÉGEOISES

**RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL DE LA COMMISSION
LOCALE DE L'EAU DU SAGE
des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises
ANNÉE 2023**

STRUCTURE PORTEUSE :

AVEC LE CONCOURS FINANCIER DE :



SOMMAIRE

1	LE CONTEXTE	2
1.1	PRESENTATION	2
1.2	HISTORIQUE ET ÉTAT D'AVANCEMENT DU SAGE	3
1.3	LA CELLULE ANIMATION DU SAGE	4
2	L'ACTIVITÉ DES INSTANCES DU SAGE	4
2.1	LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU	4
2.2	LE BUREAU DE LA CLE	5
2.3	LA CELLULE ANIMATION	5
3	L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION	7
3.1	SITE INTERNET DU SAGE	7
3.2	Le film sur le SAGE	7
3.3	Production de documents de communication	8
4	BILAN FINANCIER.....	8
5	BILAN ET PERSPECTIVES 2023	9

1 LE CONTEXTE

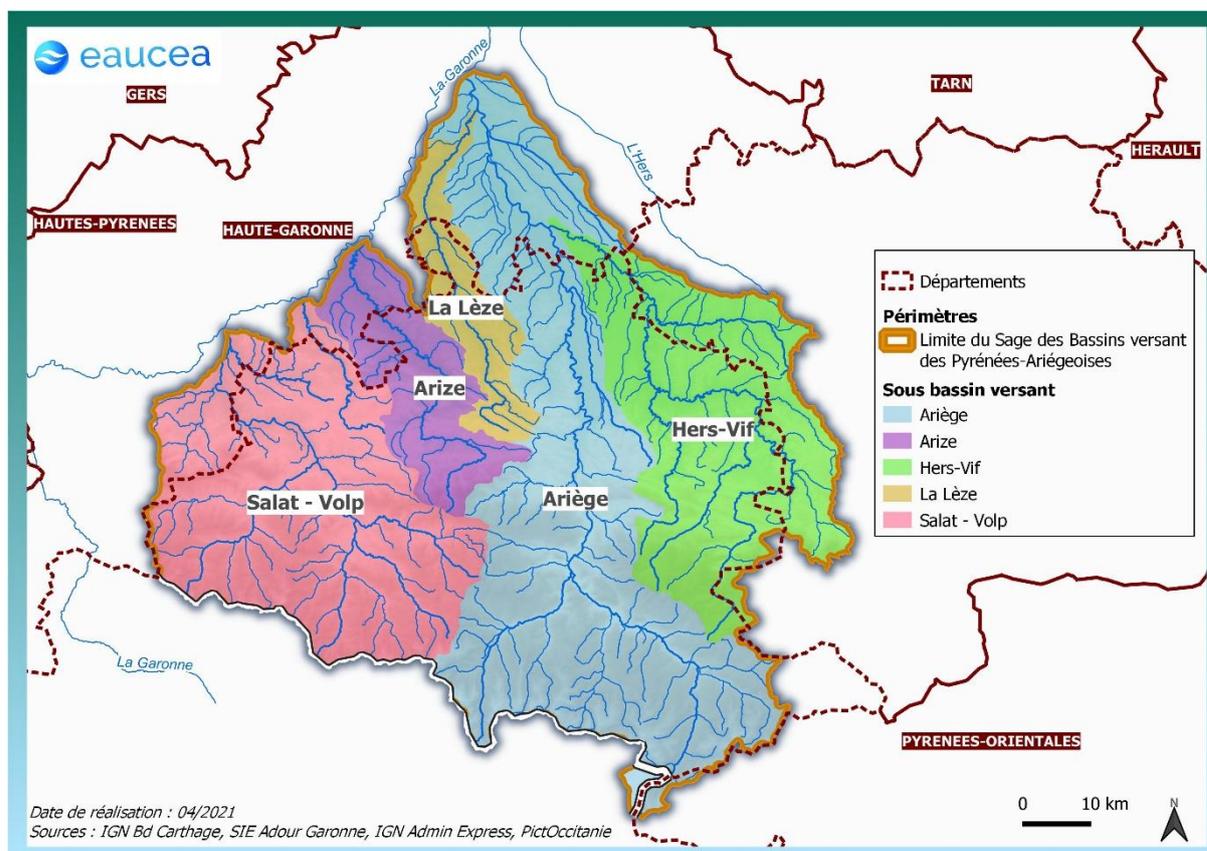
1.1 Présentation

Le périmètre du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises (BVPA) couvre 5 bassins versants pyrénéens à l'interface entre Atlantique et Méditerranée. Il s'étend des sommets pyrénéens, touchant les frontières espagnoles et andorranes, jusqu'aux collines vallonnées du piémont et de la vallée de la Garonne.

Il recouvre une grande partie du département de l'Ariège (hormis le Quérigut), une partie de la Haute-Garonne parallèlement à la vallée de la Garonne, les départements de l'Aude à l'est et marginalement des Pyrénées Orientales au sud de ce périmètre.

Le SAGE BVPA représente ainsi 6 345 km² sur 4 départements, 22 EPCI et 495 communes. Il s'agit d'un bassin à forte dominante rurale avec 242 000 habitants soit en moyenne 50 habitants /km² (106 en France).

Les cours d'eau, situés en rive droite de la Garonne, forment plusieurs bassins versants. Les bassins de l'Ariège, de la Lèze et de l'Hers-Vif sont découpés en bassins versant de gestion (Unités de gestion) : Ariège amont, Ariège Aval, Hers, Salat-Volp, Arize et Lèze.



Carte du périmètre du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises

Les enjeux définis dans le SAGE BVPA résultent de la déclinaison de cinq thématiques majeures issues de l'état des lieux et du diagnostic :

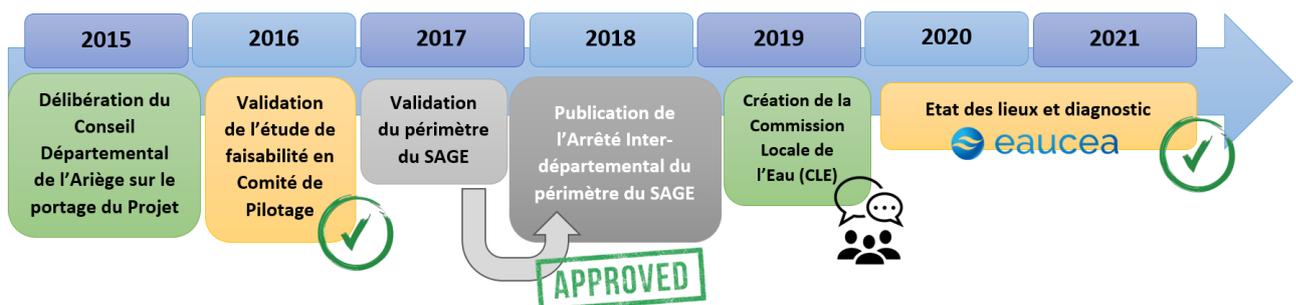
- **Le partage de l'eau**, est une thématique récurrente car le SAGE est d'abord un territoire confronté à des décisions sur la valorisation locale de ces ressources entre respect des milieux naturels et développement d'activités économiques. Il est aussi pourvoyeur de ressources d'intérêt régional (Occitanie) voire interrégional (Nouvelle Aquitaine) ;
- **L'espace alluvial**, car c'est dans les vallées, que se concentrent les populations et une grande part de l'activité. C'est là que les pressions sur le milieu naturel sont les plus fortes et c'est aussi un espace où il faut vivre avec les risques d'inondations et la dynamique des grandes rivières ;
- **La biodiversité**, préoccupation croissante dans la population et une des cibles stratégiques du SAGE. La protection et la réhabilitation des milieux aquatiques sont la principale clé pour agir ;
- **La satisfaction des besoins humains fondamentaux et des enjeux sanitaires**, nécessite de poser un regard systématique sur les questions de l'eau potable et de l'assainissement et plus largement sur la qualité de l'eau.
- **L'activité économique** liée à l'eau qui est l'un des piliers de la gestion équilibrée doit trouver les conditions de son maintien en respectant les enjeux précédents, conditions de la pérennité du modèle.

1.2 Historique et état d'avancement du SAGE

Après 4 années de phase d'émergence du SAGE BVPA, le périmètre a été adopté par arrêté inter-préfectoral le 6 septembre 2018.

Le 11 décembre 2019, Madame la Préfète de l'Ariège a installé la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises, qui comprend 73 membres.

A l'issue de la phase d'émergence et depuis la phase d'élaboration du SAGE, le Conseil Départemental de l'Ariège a été désigné structure porteuse du SAGE BVPA le 6 février 2020.



La première phase d'élaboration du SAGE : état des lieux et diagnostic a été réalisée en 2020 et 2021 avec une approbation

Le SAGE BVPA est actuellement en phase d'élaboration : phase 2 « tendances – scénarios -stratégie ».

1.3 La cellule animation du SAGE BVPA

En 2023, l'animation du SAGE a été assurée par le Service Eau et Assainissement au sein de la nouvelle Direction de l'Attractivité de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (DAATE).

Suite à la réorganisation des services au sein de la DAATE, durant l'année 2023, une équipe composée de 4 personnes a été constituée pour renforcer l'animation du SAGE. Cette équipe a pour principales missions l'animation des séances et des activités de la Commission Locale de l'Eau et du Bureau, l'animation des commissions géographiques ou thématiques, la préparation, le suivi et le pilotage des études d'élaboration du SAGE ainsi que le développement d'outils d'information et de communication.

2 L'ACTIVITÉ DES INSTANCES DU SAGE

2.1 La Commission Locale de l'Eau (CLE)

La Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises est composée de 73 membres :

- 40 membres pour le collège des élus,
- 21 membres pour le collège des usagers,
- 12 membres pour le collège de l'État.

Suite aux élections départementales et régionales de 2021 et publication le 24 janvier 2022 d'un Arrêté Préfectoral de nomination des membres de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.), la CLE du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises, a été réinstallée lors de la séance plénière du 22 mars 2022.

En 2023, la Commission Locale de l'Eau s'est réunie une fois :

- **Commission du 7 décembre 2023 :**

Membres de la CLE lors de la séance du 7 décembre 2023		
en exercice	présents	votants
73	31	37

L'ordre du jour portait sur :

- L'adoption du compte-rendu de la CLE du 2 décembre 2022,
- Le vote du rapport annuel 2022 de la CLE,
- La présentation de l'état d'avancement des études,
- L'adoption du plan de communication du SAGE BVPA,
- La présentation et validation du dossier de concertation.

2.2 Le Bureau de la CLE

Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE est composé de 23 membres :

- 13 membres pour le collège des élus,
- 7 membres pour le collège des usagers,
- 3 membres pour le collège de l'État.

Le Bureau de la CLE s'est réuni deux fois en 2023 :

- **Bureau de la CLE du 16 mai 2023 :**

Un Bureau de la CLE a été organisé le 16 mai 2023.

L'ordre du jour portait sur :

- La CNDP : Présentation de la mission des garants de la concertation,
- L'état d'avancement des marchés d'élaboration du SAGE BVPA :
 - Phase 2 : Tendances, scénarii, stratégie,
 - Communication et processus de concertation.
- Présentation de la mission d'évaluation environnementale du SAGE BVPA.

- **Bureau de la CLE du 13 octobre 2023 :**

Un Bureau de la CLE a été organisé le 13 octobre 2023.

L'ordre du jour portait sur :

- L'état d'avancement de l'élaboration du SAGE BVPA :
 - La phase 2 : Tendances, scénarii, stratégie,
 - L'évaluation environnementale.
- La présentation de l'étude de contexte des garants de la CNDP,
- La préparation de la concertation préalable et des actions de communication :
 - Concertation préalable : Travail sur les propositions de calendrier, de thématiques territoriales, mobilisation des acteurs,
 - Communication : Point sur les actions de communication réalisées et à venir.

2.3 La cellule animation

Sous la direction et les décisions de la CLE et/ou du Bureau de la CLE, la cellule doit organiser et gérer l'animation de la CLE et de son Bureau.

À ce titre, elle a procédé en 2023 à :

- La préparation technique et logistique du renouvellement de la CLE,

- La préparation technique et logistique de la séance plénière de la CLE : Les documents de séance, les projets de délibérations,
- La préparation des documents de réunions, l'organisation et l'animation des deux réunions du Bureau,
- L'organisation de journées d'information/Sensibilisations :
Des sessions de formation sur les Zones Humides et sur le fonctionnement des cours d'eau à destination des membres de la CLE et des partenaires, ont été proposées dans le courant de l'année 2023 (CF. Détail chapitre 3.6).
- Assurer le secrétariat de la CLE : Enregistrement/rédaction de courriers, rédaction et transmission des comptes rendus de réunion et des décisions, rédaction des délibérations,
- Assurer le suivi administratif et financier de la procédure,
- Réaliser le bilan d'activités annuel de la CLE.
- La poursuite les études d'élaboration du SAGE :

- **Phase 2 : définition des tendances, scénarios et stratégie.**

Une première consultation avait été lancée le 14 septembre 2022 avec une remise des offres au 18 novembre. Le marché a été déclaré infructueux et une seconde consultation a été lancée en début d'année 2023.

Les Bureaux d'études IREEDD et CACG, en groupement, ont été retenus avec un démarrage de la prestation le 11 septembre 2023. L'étude porte sur les principales perspectives d'évolutions des usages sur les territoires et leurs impacts afin de définir des scénarios possibles.

- **Evaluation Environnementale du SAGE.**

Cette consultation a été lancée le 3 novembre 2022 avec une remise des offres au 9 décembre 2022. Le marché a été attribué au Cabinet ECTARE (31130 Balma). La prestation a débuté le 15 mars 2023. Une première version de l'état initial de l'environnement du territoire du SAGE a été produit par ECTARE en novembre 2023 et présentée à la CLE lors de la séance plénière du 7 décembre 2023.

- **Mission d'animation de la communication et de la concertation - Animation de l'étude et suivi du prestataire**

La demande de nomination de garants de la concertation a été faite en début d'année 2023 après délibération, avec un dossier argumenté, de la CLE du SAGE le 2 décembre 2022. En réponse à cette demande, 2 garants de la concertation (Mme Anne-Isabelle Pardineille et M. Yvan Pascaud) ont été nommés par la CNDP (Commission Nationale de Débat Public) le 1^{er} mars 2023. Par ailleurs, suite au départ de l'un des garants, un nouveau garant, M. Jean-François Coumel, a été nommé par la CNDP le 8 novembre 2023.

Dans le même temps, pendant l'année 2023, le CCTP pour le marché de la mission d'accompagnement de l'animation de la communication et de la concertation a été réalisé et la procédure dans le cadre des marchés publics a été lancée. Après une phase de négociation, le bureau d'études Eclectic Expérience et l'association « Le temps d'agir », en sous-traitant, ont été retenus. La prestation a débuté par un ordre de service en date du 28 juillet 2023.

Dans le cadre du SAGE, la cellule d'animation, et/ou le Président et les Vice-présidents de la CLE, suivent et contribuent aux opérations portées par les acteurs du bassin. Les animateurs et/ou le Président et les Vice-Présidents ont aussi participé aux réunions organisées par les instances partenaires :

- Les Comités de Bassin (3) et les Commissions Territoriales Garonne (2) de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
- Les réunions organisées par les Syndicats gestionnaires de bassin versant,
- Les réunions organisées par le SMEAG,
- Les réunions inter-SAGE et du SAGE Garonne (GSE, CLE, Cotechs...),
- Les réunions du Projet de territoire Garon'Amont,
- Les réunions de l'Association Garonne, Neste, Rivières de Gascogne et estuaire,
- Les réunions avec le PNRPA,
- Les réunions avec la Chambre d'agriculture de l'Ariège,
- Les réunions avec le SCOT Vallée de l'Ariège,
- Les réunions avec le SMDEA et « Eau Ariège »,
- Les réunions avec l'ANA-CEN,
- Le suivi des projets régionaux liés à l'eau.

Afin d'appréhender les actions et problématiques propres à chaque bassin versant, le Président de la CLE du SAGE, Monsieur Jean-Paul FERRE a souhaité poursuivre les rencontres avec les membres de la CLE et en 2023, c'est le gestionnaire du Barrage de Mondély, Monsieur David Comminges qui a présenté au Président le fonctionnement du barrage et de l'irrigation dans la vallée de la Lèze afin d'appréhender les actions et problématiques propres à chaque bassin versant.

Pour l'année 2023, le tableau détaillant la répartition des missions a été le suivant :

Missions	Nombre de jours prévus
Rédaction des documents de la CLE	5 j + 2 j secrétariat
Secrétariat de la CLE	15 j + 5 j secrétariat
Réunions de la CLE (1 plénière) et du bureau de la CLE (2 réunions).	10 j + 5 j secrétariat
Consultations des partenaires, formation des membres de la CLE Réunions avec les différents acteurs du territoire. Préparation de formations pour les membres de la CLE.	15 j et 2 j secrétariat
Etude définition des tendances et scénarios – Consultation - Animation de l'étude et suivi du prestataire Relance du marché, analyse des offres, choix du candidat. Réunion de démarrage, suivi de l'étude, préparation des COTECH et COPIL.	30 j + 2 j secrétariat
Mission d'animation de la communication et de la concertation - Animation de l'étude et suivi du prestataire Rédaction et validation des documents du marché. Lancement de la procédure. Suivi du dossier de demande de garant de la concertation et préparation de la concertation préalable.	40 j + 2 j secrétariat
Evaluation Environnementale – Animation de l'étude et suivi du prestataire Réunion de démarrage, suivi de l'étude, préparation des COTECH et COPIL.	25 j + 10 j secrétariat
Organisation des commissions géographiques et /ou thématiques Publipostage, réunions (2/bassin), comptes rendus, préparation des documents de séance et des réunions.	20 j + 10 j secrétariat
Appui aux bureaux d'études Préparation des présentations, animation des réunions, recensement des documents, réunions de travail.	20 j + 2 j secrétariat
Participation aux réunions des instances de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, inter-SAGE et GSE SAGE Garonne, du PTGA, de l'Association Garonne.	20 j + 0 j secrétariat
Total	200 j + 40 j secrétariat

3 L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

3.1 Site Internet du SAGE

Les pages relatives au SAGE BVPA sont hébergées sur le site du Conseil Départemental de l'Ariège : www.ariège.fr

Il a été administré et alimenté tout au long de l'année 2023 avec notamment la mise à jour régulière d'une rubrique « Actualités » (janvier, avril et octobre), la mise en ligne en téléchargement de tous les documents relatifs aux séances de la CLE et de ses instances (délibérations, Arrêtés préfectoraux, comptes rendus, présentations faites en séances).

Par ailleurs, tous les documents qui font état de l'avancement des études ont aussi été mis en ligne, à la disposition du public.

Le site national Gest'eau a aussi été mis à jour et alimenté pendant l'année 2023.

3.2 La plaquette d'information du SAGE

Dans le cadre des actions de communication, visant à faire connaître le SAGE auprès des élus et des membres de la CLE, une plaquette d'information expliquant ce qu'est un SAGE et à quoi il sert a été produite et diffusée à l'ensemble des membres de la CLE et des partenaires financiers et institutionnels.

3.3 L'info SAGE

Dans le même objectif, visant à faire connaître le SAGE auprès des élus et des membres de la CLE et informant de l'avancée du SAGE, une « newsletter » intitulée INFO'SAGE a été créée et diffusée à tous les membres de la CLE et partenaires associés à l'élaboration du SAGE, tous les 2 mois.

En 2023, deux INFO'SAGE ont été produites : en septembre et novembre.

3.4 La participation à la journée Mondiale de l'Eau du 22 mars 2023

L'équipe d'animation du SAGE BVPA a participé le 22 mars 2023 à la journée Mondiale de l'Eau à Foix, organisée par le SMDEA dans le cadre de « Eau Ariège ».

Pour ce faire, des outils de communication ont été préparés et produits : 3 kakémonos présentant le SAGE BVPA ainsi qu'un mini-film présentant les enjeux et les usages de l'eau sur le périmètre du SAGE.

3.5 La participation au salon des maires de l'Ariège

Dans le cadre de la participation au salon des maires du 23 juin 2023, l'équipe d'animation du SAGE a tenu un stand et a réalisé, pour cette occasion, un flyer intitulé « le SAGE BVPA Quésac'Eau » distribué aux maires des communes et partenaires institutionnels présents.

3.6 Actions de formations et d'informations

En partenariat avec la Fédération de pêche de l'Ariège, deux sessions de formations ont été organisées, le 7 juin à Verniolle et le 21 juin à Saint-Girons, intitulées : « Les essentiels sur le bon fonctionnement d'un cours d'eau à truite ».

Ces deux séances ont porté sur les fonctionnalités des cours d'eau à truite et les différents paramètres nécessaires et essentiels à leurs bons fonctionnements.

Ces séances ont été animées par Laurent Garmendia, Directeur de la Fédération des AAPPMA de l'Ariège.

En partenariat avec le Syndicat Salat-Volp, la cellule d'animation du SAGE BVPA a organisée le 16 novembre 2023, une session de formation/information sur les zones humides intitulée : « Les essentiels sur les Zones Humides » au siège de la Communauté de Communes Cagire Garonne Salat à Mane.

Les zones humides ont un rôle fondamental dans la régulation des phénomènes hydrologiques et pour notre gestion de l'eau. Elles le sont encore davantage dans le contexte de réchauffement du climat que nous connaissons. Comprendre, prendre en compte et préserver les zones humides ainsi que les eaux souterraines est aujourd'hui indispensable pour notre adaptation face au changement climatique.

Lors de cette séance, ont été abordés la fonctionnalité de ces milieux liée à nos besoins en eau ainsi que des exemples de réhabilitations et de préservations à mettre en œuvre.

Cette séance a été animée par Mme Peggy Guérin technicienne milieux aquatiques au Syndicat Salat Volp.

Dans le cadre du partenariat avec l'ANA-CEN, des fiches ont été produites et mises en ligne sur les pages du SAGE BVPA :

- Une sur le rôle des haies et leurs fonctions,
- Une sur l'essentiel des Zones Humides (ZH) et les Solutions Fondées sur la Nature (SFN),
- Une sur le changement climatique et ses effets.

Une émission radio sur les zones humides, diffusée sur Radio Transparence, ainsi qu'une vidéo, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, sur les Solutions Fondées sur la Nature ont complété ces fiches et sont mises à disposition de tous, sur les pages dédiées du SAGE BVPA (rubrique « Ressources Documentaires »).

4 BILAN FINANCIER

Le bilan financier pour l'année 2023 se décline comme suit :

Charges de personnel	Montant en € TTC
Animation SAGE (200 j - 1 ETP)	66 613.02 €
Secrétariat (40j – 0.2 ETP)	9 625.10 €
Déplacements (véhicule, assurance, essence, repas)	-
Frais indirects (matériel informatique, bâtiment, téléphone, etc...): 20% des charges salariales.	15 247.62 €
Total	91 485.74 €

En 2023 les recettes ont été assurées par des subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la Région Occitanie.

	%	Animation
Agence de l'eau Adour Garonne	70 % (base : 70 625 €)	59 167 €
Région Occitanie	10 % (base : 74986.80 €)	7 200 €
CD09	Solde	25 118.74 €
Total		91 485.74 €

5 BILAN ET PERSPECTIVES 2024

En 2024, les membres de la Commission Locale de l'Eau travailleront, au sein des Commissions Géographiques, sur la phase 2 de l'élaboration du SAGE des Bassins Versants des Pyrénées Ariégeoises avec la définition des tendances, scénarios et stratégie d'adaptation au changement climatique.

L'année 2024 verra aussi la poursuite de l'étude de l'évaluation environnementale du SAGE, après l'état initial de l'environnement déjà produit, il s'agira d'évaluer les différents scénarios du SAGE.

Dans le même temps, la concertation préalable du public débutera le 1^{er} février pour une période de 3 mois, puis un bilan sera produit par les garants de la CNDP. La CLE du SAGE devra ensuite apporter une réponse à ce bilan.

La concertation du public se poursuivra durant l'année 2024 avec la concertation continue et de nouveaux événements participatifs sur l'ensemble du territoire du SAGE BVPA.

- Les prochaines étapes à partir de 2024 seront les suivantes :

